



Les ateliers : qu'est-ce que c'est ?

Planifiées sur le temps scolaire et gratuites, nos ateliers de Promotion de la Santé Auditive s'adressent spécifiquement aux primaires, aux collégiens et aux lycéens des filières générales et professionnelles. Chaque discours est élaboré de façon ludique, pédagogique et interactive par des musiciens aguerris à la scène et au studio, spécialement formés à l'éducation pour la santé.

Objectifs :

- **Informé sur les risques auditifs** liés à l'écoute des musiques actuelles amplifiées et/ou à la pratique musicale.
- **Responsabiliser chaque élève** sur sa gestion sonore, en lui apportant des éléments de connaissance qui lui permettront de faire ses propres choix.
- **Encourager les élèves à transformer leurs comportements** vis-à-vis des niveaux sonores émis et reçus lors de l'écoute de la musique (baladeur, concerts...) ou de la pratique de la musique.

Déroulé de l'atelier :

L'atelier de prévention est animé par un musicien-intervenant.

Il se découpe en quatre parties :

- **Présentation** de la physiologie de l'oreille, des différentes pathologies, de l'échelle subjective des décibels et de ce qu'est un son dangereux.
- **Création d'un poster**, par groupe de 4-5 élèves, sur les conséquences biopsychosociales d'une forte exposition aux sons. Le but est d'amener les élèves à réfléchir à la manière dont un jeune vit quand il a subi un traumatisme auditif.
- **Présentation des posters** aux autres groupes et réflexion commune quant à l'interprétation de chacun sur les conséquences biopsychosociales des pathologies et sur les bons réflexes à adopter pour éviter ces situations.
- **Conclusion de l'intervenant** : adopter une bonne gestion sonore, écouter de manière responsable la musique pour que ce plaisir soit durable.

Et s'appuie sur différents outils pédagogiques :

- Un **diaporama** avec des illustrations retraçant les grands moments de l'histoire des musiques amplifiées ainsi que des schémas et des figures servant de support aux explications plus théoriques sur l'oreille et le son.
- Un **tableau d'affirmation « D'accord / Pas d'accord »** permettant de tester les représentations des élèves sur les risques auditifs.
- Une **oreille factice 3D** représentant l'anatomie de l'oreille.
- Des **extraits sonores simulant des pertes et des lésions auditives** de différentes intensités sur un même fond musical.
- Des **flyers et stickers** réalisés par des élèves de la classe de 2nde du lycée Anatole France accompagnés par l'illustratrice Aurélie Pascal, distribués aux élèves à la fin de l'atelier.
- Des **bouchons d'oreilles en mousse** distribués aux élèves à la fin de l'atelier.

Modalités de participation :

Ces ateliers sont à destination des élèves du secondaire, à partir de la 5^{ème} et jusqu'à la Terminale, toutes filières confondues. Ils se déroulent au sein de l'établissement.

Le financement de cette opération est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil régional des Hauts-de-France. L'atelier est gratuit pour les établissements scolaires.

La durée de l'atelier de 2h. Un atelier est à destination d'une seule classe. Généralement, les ateliers ont lieu sur les créneaux suivants : **10h-12h et 13h30-15h30**. Ces horaires sont modulables selon les heures de début de cours et de récréation.

La mise en place d'un atelier de prévention au sein d'un établissement prend la forme d'un véritable projet associant les équipes éducatives, les élèves, la responsable du projet et les musiciens-intervenants de l'ARA. Cette démarche permet **la construction d'une pédagogie active qui s'appuie sur les acquis des élèves et les rend autonomes, responsables et ainsi acteurs de leur apprentissage.**

Conditions d'accueil d'un atelier :

Le partenaire s'engage à fournir pour le bon déroulement de l'intervention, **une salle adaptée** (confort, capacité) et **en ordre de marche** (équipée d'un vidéoprojecteur et d'un écran ou tableau blanc, feutres, paper-board, prise électrique et rallonge à disposition des intervenants...).

Durant l'atelier un moment de création est prévu. Il faudra alors diviser les élèves en **groupes de 4 ou 5 élèves**.

Le partenaire devra fournir :

- Deux ou trois paires de ciseaux par groupes d'élèves,
- deux ou trois tubes de colle par groupes d'élèves,
- deux ou trois marqueurs par groupes d'élèves,
- autant de feuilles de paper-board que de groupes d'élèves,
- autant d'impressions de chaque planche de dessin envoyées au préalable par l'ARA via mail (format A4) que de groupes d'élèves,
- de la pâte à fixe / du scotch / des aimants (pour coller les affiches au tableau).

Ce matériel est absolument nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

Le partenaire s'engage à **accueillir physiquement l'intervenant** aux bons horaires et à l'orienter jusqu'à la salle où aura lieu l'atelier.

Le partenaire s'engage à ce qu'**un personnel éducatif référent**, qui aura pris connaissance du projet, soit **présent tout au long de l'intervention**. Ce personnel référent aura pris soin d'expliquer en amont de l'intervention le projet d'atelier au public concerné.